

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D009/2021

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars 2021

Nombre de membres

en exercice : 21

Présents : 20

Pouvoirs : 1

Votants : 20\*

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme FERIÈRE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Était absent : M. BOULAYE Guillaume.

Pouvoir(s) : Monsieur BOULAYE a donné pouvoir à Madame VAGNER.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

*\* Monsieur POUCKET, du fait de sa qualité de directeur de la MFR de Bernay, ne prend part au vote de la présente délibération.*

**Objet : Enfance Jeunesse - P.I.J. - Approbation de la convention de partenariat avec l'Union Régionale des Francas et la MFR de Bernay dans le cadre du dispositif « Bafa action citoyenne » au titre de l'année 2021**

***PJ : Convention***

Il est rappelé que le Pôle Initiatives Jeunes met en place chaque année le dispositif « BAFA action citoyenne » avec le concours de l'organisme de formation « Union Régionale des Francas ». Ce partenariat permet l'accès à des jeunes du territoire à partir de 17 ans, à un temps de formation, à coût réduit.

Aussi, il est soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration la convention afférente afin de fixer les modalités du partenariat avec l'Union Régionale des Francas et la MFR de Bernay qui accueillera les stages via la mise à disposition de salles de formation à tarif préférentiel.

Ce stage ayant lieu chaque année, sur la première semaine des vacances d'hiver, et selon les mêmes modalités financières, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à venir, dès lors qu'aucune modification n'est portée aux conditions de ce partenariat. En cas de nécessité d'actualisation de ladite convention, cette dernière serait de nouveau soumise à l'approbation du conseil d'administration.

**Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres votants :**

- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite avec l'Union Régionale des Francas et la MFR de Bernay ainsi que toutes pièces afférentes à son exécution au titre de l'année 2021
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer les prochaines conventions et pièces afférentes à leur exécution sous réserve que les conditions, de quelque nature qu'elles soient, n'aient pas fait l'objet de modification.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20210309-21D009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

